

# Du divorce à l'aliénation parentale

Laurence Bertels

Mis en ligne le 11/11/2002

**Syndrome peu connu, l'aliénation parentale serait un phénomène en accroissement. De Francfort à Namur, psychiatres et psychologues tirent la sonnette d'alarme. Le parent privé de contact souffre. Les enfants aussi.**



Johanna de Tessières  
personnalité.

Vingt ans après la séparation de ses parents, un enfant sur cinq ne veut plus entendre parler de son père ou de sa mère. Les conséquences de la séparation ont déjà fait l'objet de nombreuses études dévoilant, notamment, le Syndrome d'aliénation parentale (PAS). Celui-ci, décrit par Gardner en 1992 et 1996, présuppose chez l'un des deux parents la présence de réactions particulières à la séparation ou même de troubles de

L'enfant, tout jeune, est amené à partager un ensemble d'idées et de perceptions fautives présentées à répétition ressemblant à un véritable lavage de cerveau. Le but non avoué est de le convaincre que l'`autre´ est un vrai monstre.

## Discrédit

Comme l'a déclaré, à Francfort, en octobre dernier, le psychiatre Wilfried von Boch - Galhau: *Psychiatres et psychologues mettent en garde contre les traumatismes de plus en plus fréquents chez les enfants de couples divorcés volontairement aliénés de l'un des parents par l'autre parent. À long terme, la rupture du contact entre les parents, les enfants, les grands-parents et les frères et soeurs aboutit, dans un nombre croissant de familles confrontées à un divorce, à une douloureuse aliénation.*

Il ne s'agit, en effet, pas seulement de priver physiquement l'enfant d'un de ses deux parents, mais également de le discréditer.

Bien souvent, les enfants diabolisent puis rejettent le parent, pour lequel ils éprouvaient auparavant de l'amour. Une telle maltraitance psychique suscite un traumatisme qui se poursuit à l'âge adulte. Les conséquences psychologiques sont comparables à celles que causent les abus sexuels´ va jusqu'à déclarer le psychiatre.

Encore trop peu connu, ce phénomène mériterait d'être mieux identifié, dans des services sociaux ou juridiques, cherchant quant à eux, à toujours mieux servir l'intérêt de l'enfant. On retrouve bien entendu des cas d'aliénation parentale dans les raptés internationaux.

Spécialiste de l'abus sexuel, Hubert van Ghijseghem, psychologue québécois d'origine belge, connaît bien le Syndrome d'aliénation parentale, une pathologie qu'un certain courant aimerait voir entrer au DSM IV, bible de la psychiatrie. *Que ce syndrome soit reconnu comme une pathologie est important pour la prise de décision judiciaire*, nous dit-il lors de son séjour en Belgique. D'après le psychologue, ce phénomène, connu depuis 3 ou 4 ans seulement, concernerait un divorce sur dix avec une aliénation sévère dans 5 pc des cas et une forme d'aliénation d'abus sexuel dans 1 pc des cas.

## Augmentation des cas

Sans vouloir être alarmiste, une rapide analyse du contexte socio-culturel permet de prévoir une augmentation de cas dans les années à venir. Elle ne serait cependant pas proportionnelle à l'accroissement des divorces grâce à la médiation, de plus en plus prônée aujourd'hui.

Toujours est-il qu'en 1950, en Amérique du Nord, 5 pc des couples divorçaient avant les dix ans de leur aîné et qu'ils étaient 50 pc dans la même situation en 1995.

Le parent dit aliénant est souvent celui qui a la garde de l'enfant et qui se sent lésé, abandonné par l'autre. Inconsciemment, il distille son poison goutte à goutte avec une succession de phrases, qui incluent l'enfant dans le processus, du genre: *Il nous a abandonnés. Il nous traîne encore en justice. Tu es trop petit pour comprendre... Si tu savais ce qu'il nous a fait, mais tu ne peux pas t'en souvenir car tu étais trop petit...L'autre est souvent décrit comme un monstre. Dans les faits, il arrive qu'une mère, par exemple, oblige le père à attendre au bout de la rue. Ou bien, qu'elle demande au Juge à ce que le père voit l'enfant en milieu neutre, comme s'il s'agissait d'un dangereux individu...*

## Profil à risques

Les incessants coups de fil donnés à l'enfant lorsqu'il est en week-end chez le parent dit aliéné sont une manière, courante et efficace de l'empêcher d'avoir une réelle relation avec son autre géniteur. *Et plus l'enfant s'éloigne de ce parent, plus il se libère de l'ambivalence de ses sentiments suite à la rupture ainsi que du conflit de loyauté qui le divise.*

Mais, conclut Van Ghijseghem, *un enfant ne se défait pas impunément de ses géniteurs. L'apothéose du clivage peut mener à la schizophrénie. L'aliénation détruit la distance nécessaire intergénérationnelle.*

*On sort ces enfants de l'enfance pour les mettre dans un monde d'adultes, et le Syndrome d'aliénation parentale est prédateur de troubles de comportements délinquants important, car l'enfant qui a pris le pouvoir a un profil à risques*